

À divers moments de ce débat et pendant les débats des jours suivants, les députés de l'opposition posent des questions et émettent des idées au sujet des mesures que pourrait prendre le gouvernement canadien. On discute notamment du rappel de l'ambassadeur du Canada en Chine,<sup>12</sup> des défections signalées parmi le personnel de l'ambassade de Chine au Canada,<sup>13</sup> de l'évacuation des Canadiens qui se trouvent en Chine,<sup>14</sup> du parrainage des familles chinoises qui veulent rejoindre des parents au Canada,<sup>15</sup> des demandes de visa canadien formulées par des réfugiés chinois,<sup>16</sup> du relâchement des formalités d'immigration dans le cas des citoyens chinois,<sup>17</sup> et des consultations avec d'autres nations et des organismes multilatéraux à cet égard.<sup>18</sup> C'est au cours de ces débats que M. Clark annonce la plupart des positions et des mesures adoptées par le gouvernement du Canada (décrites dans la partie précédente).

Dans le cadre de ces discussions, plusieurs députés demandent au gouvernement de faire pression pour que le Conseil de sécurité de l'ONU se penche sur les incidents survenus en Chine.<sup>19</sup> Le député libéral Jesse Flis questionne M. Joe Clark à ce sujet :

(...) Lundi (5 juin 1989), le Secrétaire d'État a dit que le Canada envisageait, en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations-Unies, de lancer une initiative visant à exercer de la pression sur les dirigeants chinois pour arrêter l'effusion de sang. Mardi (6 juin 1989), il a dit que le mandat des Nations-Unies n'autorisait pas cet organisme à s'immiscer dans les affaires internes d'un pays. Le conflit ne déborde peut-être pas les frontières de la Chine, mais, compte tenu de la capacité nucléaire de ce pays, l'instabilité générale qui y règne constitue une menace pour la sécurité mondiale. Étant donné ce qui précède, le (Ministre) peut-il nous informer des mesures qu'il a prises pour convaincre l'Assemblée que la situation constitue vraiment une menace à la sécurité mondiale et est donc liée directement au mandat des Nations-Unies, qui est d'assurer la paix et la sécurité dans le monde ?

- 
- 12 *Débats de la Chambre des communes*, 14 juin 1989, p. 3012.
- 13 *Débats de la Chambre des communes*, 16 juin 1989, p. 3134.
- 14 *Débats de la Chambre des communes*, 6 juin 1989, p. 2661.
- 15 *Ibid.*, p. 2662-2663.
- 16 *Débats de la Chambre des communes*, 14 juin 1989, p. 3009.
- 17 *Débats de la Chambre des communes*, 5 juin 1989, p. 2551; et 16 juin 1989, p. 3137.
- 18 *Débats de la Chambre des communes*, 6 juin 1989, p. 2661-2662.
- 19 *Débats de la Chambre des communes*, 5 juin 1989, pp. 2552, 2595 et 2612; et 16 juin 1989, p. 3134.